# GAM-GAF
# CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE
# 18 au 20 avril 2025 – Agen
# INFORMATIONS CLUBS ET PÔLES

**Pour les ordres de passage, des ajustements dans les groupes agrès restent possibles en fonction des forfaits.**

## ENGAGEMENTS ET FORFAITS

**Pour cette compétition, la date de forclusion sur EngaGym est fixée au 9 avril.**

Les gymnastes sont engagés par la fédération, il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym.

Forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende.

Forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire…).

Forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. règlementation technique).

## PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

**La confirmation définitive de participation à la compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement.** Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym**, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition** (9 avril), et avant le début effectif de celle-ci.

- 1ère possibilité : par virement bancaire.

  Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau d'engagement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.

  Coordonnées bancaires fédérales :
  Banque 10278 Guichet 06076
  Numéro de compte : 00020478104 Clé : 64
  IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464
  BIC : CMCIFR2A
  Domiciliation : CCM PARIS MAGENTA-GARE DE L'EST
  53 BOULEVARD DE MAGENTA 75010 PARIS

- 2ème possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym.

Montant du droit d'engagement : 60 € par gymnaste.

## CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE

Le certificat est obligatoire pour la participation à cette compétition, en catégories Espoir, Junior et Senior. Il doit être enregistré au niveau de la FFGym au plus tard une semaine avant la compétition. Se référer à la page 60 de la brochure des règlements techniques 2024-2025 pour plus de précision sur la procédure.

## MUSIQUES GAF

**Gestion des musiques via DJGym. Elles doivent être téléchargées par les clubs au plus tard le 13 avril.** Une vérification est possible lors de l'entraînement sur le plateau de compétition.

En cas de dysfonctionnement du système, merci de prévoir votre musique sur une clé USB.

## MONTÉE D'AGRÉS (barres asymétriques ou barre fixe)

Demande à réaliser auprès de kamal.argaibi@ffgym.fr, en précisant Nom – Prénom / Catégorie.

## ENTRAÎNEMENTS ET ÉCHAUFFEMENTS

Se référer au programme général de la compétition, qui précise les horaires et lieux pour chaque catégorie.

## ACCRÉDITATIONS CLUBS

**Les demandes d'accréditations pour tous les membres d'un club sont à effectuer via EngaGym, avec les catégories Accréditation Entraîneur et Accréditation dirigeant, au plus tard le 9 avril.**

## ACCRÉDITATIONS PÔLES ET STRUCTURES D'ENTRAÎNEMENT

**Les demandes d'accréditations pour tous les membres de la délégation ou d'un pôle ou d'une structure d'entraînement sont à effectuer à l'aide du formulaire dédié, à compléter au plus tard le 9 avril : LIEN FORMULAIRE.**

Une liste récapitulative des membres de chaque délégation est réalisée par la FFGym. Seules les personnes mentionnées sur cette liste peuvent être accréditées.

## AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

Les autorités décisionnelles désignées pour cette compétition sont :

- Gestionnaire de compétition = Thierry Klein ; thierry.klein@ffgym.fr
- Directeur de compétition = Kamal Argaibi ; kamal.argaibi@ffgym.fr
- Responsable des juges GAM = Pascal Mérieux ;
- Responsables du jury GAF = Fabienne Ringler et Stéphane Miquel ;
- Délégués fédéraux = Marilyne Lanaud et Mickaël Deroubaix.